

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 13 ET 14 FÉVRIER 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

« PRIMURA PRIMA URGENZA E ASSISTENZA » :
COMITE DE SUIVI ET D'EVALUATION

« PRIMURA PRIMA URGENZA E ASSISTENZA » :
CUMITATU DI SEGUITA E DI VALUTAZIONE

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

Le 20 septembre 2018, l'Assemblée de Corse adoptait à l'unanimité la délibération n° 18/302 AC prévoyant la création du comité de pilotage du projet « PRIMURA Prima Urgenza è Assistenza » au sein de la Collectivité de Corse.

Cette délibération avait pour principal objectif de déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires à mettre en œuvre pour aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux gestes qui sauvent.

En effet, l'isolement et la dispersion de la population font qu'un grand nombre de communes sont éloignées de plus d'une heure d'un hôpital et de plus d'une demi-heure d'un médecin.

La question de l'offre de soins de premiers secours est donc essentielle en Corse.

I - Objectifs et missions du Comité de pilotage

Aux termes de la délibération n° 18/302 AC du 20 septembre 2018, les objectifs et les missions du comité de pilotage étaient les suivants :

- Réaliser un état des lieux de la formation aux premiers secours,
- Déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires afin d'aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux premiers secours,
- Procéder à l'audition des acteurs concernés,
- Présenter un schéma d'action comportant notamment l'enjeu budgétaire d'une telle mesure dans un délai de 6 mois,
- Réfléchir à l'opportunité des pistes de travail suivantes :
 - Solliciter une adaptation législative rendant obligatoire une formation aux gestes de premiers secours pour l'obtention du permis de conduire ;
 - Créer une zone test ;
 - Créer une application dont l'objet serait de recenser tous les défibrillateurs de Corse et toutes les personnes formées aux premiers secours afin de les solliciter en cas d'urgence.

Il convient de noter que ce comité de pilotage a été très actif et a bénéficié immédiatement du soutien des institutions, des professionnels et du milieu associatif. Tous se sont investis avec détermination dans cette démarche et ont contribué à faire vivre et évoluer le comité de pilotage.

II - Organisation des travaux du Comité de pilotage

Ce dernier s'est réuni à six reprises, le 24 octobre 2018 pour sa séance d'installation puis le 16 janvier 2019, le 21 mars 2019, le 9 avril 2019, le 21 mai 2019 pour une réunion portant sur la communication et enfin le 15 novembre 2019.

A l'issue de cette dernière réunion il est apparu cohérent aux membres du comité de pilotage que ses travaux devaient se poursuivre sous la forme d'un comité de suivi et d'évaluation et de mettre en œuvre la désignation d'un référent au sein des services de la Collectivité de Corse, la signature d'une convention de partenariat avec les acteurs de la formation aux gestes qui sauvent et par l'adoption d'un plan de communication.

Il a orienté ses actions à la fois à l'interne de la Collectivité de Corse afin de proposer un plan de formation des agents mais aussi à destination du grand public afin de commencer à organiser des sessions de formation sur toute la Corse.

Le comité de pilotage a défini la méthode et les actions de formation qui devaient être dispensées à la population.

En effet, il convenait avant tout d'opérer un choix stratégique entre une formation de type Gestes Qui Sauvent (GQS) et celle de type Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1). Si la formation PSC 1 est plus complète et permet d'agir face à toute situation celle-ci est d'une durée de 8 heures et nécessite une logistique et un coût plus important. En revanche, la formation GQS est d'une durée très courte (2 heures) et moins coûteuse, elle est notamment axée sur l'arrêt cardiaque et l'hémorragie.

La totalité des professionnels de santé se sont donc accordés à dire que la formation type Gestes Qui Sauvent était la plus pertinente dans le cadre d'un projet ayant pour objectif une formation généralisée de la population.

Cet objectif étant validé, il fallait alors déterminer les démarches à suivre ainsi que les actions prioritaires afin d'aboutir à la mise en place d'une formation généralisée des Corses aux gestes qui sauvent.

Dans cette optique, un référentiel de formation sur les gestes retenus dans le cadre de Primura a été rédigé avec le concours de toutes les organisations parties prenantes.

Il prévoit la formation sous la forme de quatre modules :

MODULE 1 : « Protection alerte » :

MODULE 2 : « Arrêt d'hémorragie et positions d'attente » :

MODULE 3 : « Victime qui a perdu connaissance et ne respire pas »

MODULE 4 : « Conduite à tenir face à une personne qui s'étouffe »

A l'avenir, ce référentiel permettra aux formateurs de disposer de modules de sensibilisation bilingues adaptés à notre population.

Les discussions ont également porté sur la nécessité de mettre en place une démarche globale de nature à assurer les formations aux gestes qui sauvent ainsi que la couverture du territoire en équipements, notamment en raison du nombre d'intervenants (tant dans la formation que dans la chaîne de secours).

L'enjeu identifié est d'établir un maillage du territoire depuis la base et une coordination à l'échelle de l'île via l'Assemblée de Corse.

Les différents intervenants ont enfin pointé la nécessité d'actualiser et de compléter la carte des défibrillateurs.

Enfin le Comité de pilotage a abordé la question d'une éventuelle évolution des textes réglementaires pour passer du volontariat à l'obligation pour les communes de se doter d'un défibrillateur.

I) Bilan du Comité de pilotage.

A ce jour, il convient de remarquer que le comité de pilotage a acté la réalisation des objectifs suivants :

- Audition des docteurs Emmanuelli et Tartière, ces derniers devenant également parrains de la démarche.
- Réalisation d'un référentiel bilingue PRIMURA pour les gestes qui sauvent. (Annexe 1 et 2)
- Envoi d'un courrier à tous les maires de Corse afin de désigner au sein de leur commune un référent Primura chargé, en lien avec le comité de pilotage, de recenser le public cible, de s'assurer du bon fonctionnement du matériel et d'organiser les actions de formation. A l'heure actuelle une vingtaine de communes ont répondu et ont désigné un référent. (Annexe 3)
- Rédaction d'un projet de plan de communication (Annexe 5),
- Réalisation d'un logo (Annexe 4)
- Préparation d'une chanson valorisant l'apprentissage des gestes qui sauvent,
- Rédaction d'un projet de convention (Annexe 6).
- Organisation de journées de formation, celles-ci se sont notamment déroulées aux dates suivantes :
 - 16 janvier 2019 : formation des élus de l'Assemblée de Corse sous le parrainage des docteurs Emmanuelli et Tartière, Aiacciu.
 - 12 mai 2019 : Festa di a natura, Vicu.
 - 22 mai 2019 : triathlon UNSS, Algaghjola
 - 25-26 mai 2019 : Sainte Restitude, Calenzana.
 - 2 juin 2019 : atelier Gestes Qui Sauvent, Olmi Capella
 - 6/7 juin 2019 : tournoi échecs place Saint Nicolas, Bastia
 - 19 juin : Ecole, Bunifaziu
 - 27 août 2019 : La Porta
 - 19 octobre 2019 : Place Saint Nicolas, Bastia
 - 20 octobre 2019 : marche octobre rose, Folelli
 - 18 janvier 2020 : Ortiporiu

II) Actions à venir

Les actions à venir vont permettre la pérennisation de la démarche Primura par l'adoption d'une convention liant la collectivité aux différents intervenants et la désignation d'un service référent au sein de la Collectivité de Corse.

Cette évolution permettra d'organiser le recensement des personnes formées ainsi

que l'évaluation du dispositif. La démarche « Primura » disposera de moyens supplémentaires permettant d'organiser des événements plus importants notamment dans les grandes villes.

La formation aux gestes qui sauvent ou au PSC1 devra également être généralisée en interne dans le cadre d'un plan de formation aux agents de la Collectivité.

Il conviendra également de poursuivre la réflexion sur l'évolution des textes ainsi que sur la mobilisation des formateurs en zone rurale. En effet, la majorité des maires ayant répondu au courrier sont élus de communes isolées, cela démontre un besoin en formation qui au vu de l'enjeu devra nécessairement guider les actions à venir.

Concernant les actions de formation, la demande de formation des membres de l'Assemblea di a Giuventu a été prise en compte et devra s'effectuer le 6 février 2020.

Il conviendra enfin de mettre en œuvre le plan de communication afin de donner une impulsion déterminante à la démarche en cours.